

S.

~~FRC. 2. 15683~~

CONVENTION NATIONALE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

S E C O N D

R A P P O R T

Case
FRC
19422

Sur le Vandalisme ;

P A R G R É G O I R E ,

Séance du 8 Brumaire, l'an III,

SUIVI DU DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE,

ET IMPRIMÉ PAR SON ORDRE.

C I T O Y E N S ,

Vous avez mis sous la sauve-garde de la loi tous les monumens des sciences et des arts. Beaucoup de districts se sont empressés de concourir à l'exécution des mesures que vous avez prises pour arrêter les destructions;

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

mais dans d'autres, nous venons vous le dire avec douleur, les destructions continuent.

Tandis que la sagesse de vos décrets atteste la sollicitude des législateurs pour étouffer l'ignorance & faire triompher les lumières; tandis qu'à votre voix les hommes à talens sortent des cachots & que le génie relève sa tête humiliée, la barbarie et l'esprit contre-révolutionnaire tiennent sans cesse le poignard levé pour assassiner les arts. Une horde de scélérats veulent par ces moyens faire haïr la liberté, qu'en dépit de leurs efforts le peuple français ne cessera d'aimer qu'en cessant d'exister.

La correspondance du comité d'instruction publique et de la commission temporaire des arts nous a fait connoître de nouvelles dégradations.

Nous avons pensé qu'il falloit leur donner de la publicité, afin de signaler les coupables, de placarder l'opprobre sur leurs fronts, et de prémunir sans cesse les bons citoyens contre les erreurs de l'ignorance et les insinuations de la perfidie.

A Ussel, à Saumur, à Lons-le-Saunier; les livres, les tableaux et d'autres objets rares ont été vendus à très-vil prix.

A Mont-de-Marsan, deux belles statues par Mazetti ont été mutilées; d'autres ont failli subir le même sort.

A Reims, on a mutilé un tombeau d'un beau travail, et précipité d'une hauteur de vingt pieds un tableau de Thaddée-Zuccharo; le cadre a été brisé: la toile dégradée a été retrouvée dernièrement sur les marches d'un escalier.

A Melun, une belle statue de marbre blanc a été cassée.

A Fontainebleau, un tableau magnifique est en cendres, et l'on a brisé une statue de fleuve en bronze qui avoit été exécutée sous la direction de Léonard de Vinci.

Au muséum des plantes, on a outragé le buste de Linnée.

A Bayeux, des commissaires instruits et patriotes ont sauvé la fameuse tapisserie dont la broderie attribuée à Mathilde, femme de Guillaume le Bâtard, représente les expéditions de son mari dans la grande et la petite Bretagne. Pour la seconde fois ce monument échappe à la destruction, car il faillit périr en 1562, dans le temps des guerres civiles; et dans l'irruption vandalique qui vient d'avoir lieu; mais plusieurs statues d'un bon style, et la presque totalité des tableaux qui se trouvoient à la cathédrale et dans les autres églises de Bayeux, sont anéantis.

A Douai, on avoit donné l'ordre de brûler tous les livres concernant le culte: ce qui pouvoit anéantir la moitié des bibliothèques; car, la limite à cet égard n'étant pas tracée, à quel terme pouvoit s'arrêter la fureur?

A Etain, depuis les anciens inventaires on a volé dans les bibliothèques des ci devant capucins & de la ci devant abbaye de Châtillon.

A Saint-Serge, près d'Angers, l'église des ci-devant bénédictins contenoit des groupes précieux; on les a brisés. Deux belles statues (le St. Roch et le St. Sébastien) avoient échappé à cette rage dévastatrice; elles viennent d'être détruites, et plus de cent beaux orangers ont péri faute de soins.

A Villefranche, département du Rhône, étoient une orangerie et une serre chaude: tout est détruit.

A Marly, beaucoup de statues sont bien conservées, mais qui n'auroit le cœur navré, en voyant dans un coin un amas de bras et de jambes cassées à des chefs-d'œuvre?

A Toulouse, on conservoit les registres des sentences originales de l'Inquisition. Limborch, qui a fait l'histoire de l'Inquisition, ne s'étoit procuré qu'avec beaucoup de

peine la lecture de ces manuscrits ; actuellement ils sont détruits.

A Verdun, des municipaux, ayant à leur tête un nommé *Carache*, ont brûlé des tableaux précieux et des statues. Les amis des arts regrettent sur-tout une Vierge de Houdon et un Christ mort, de grandeur naturelle : ce chef-d'œuvre de sculpture, d'un dessin plus correct et d'un ciseau plus hardi, peut-être, que le monument de St. Mihiel, faisoit l'admiration des étrangers. Un artiste estimable s'étant présenté à la place de l'exécution, afin de conjurer la fureur, offrit de payer chèrement une main pour apprendre à dessiner à ses enfans ; il fut repoussé par les clameurs de la rage, et n'échappa que par le silence et la fuite.

A Versailles étoit une magnifique tête de Jupiter, dont l'historique mérite une courte digression. Il paroît assez bien prouvé qu'elle date de 442 ans avant l'ère vulgaire, qu'elle est un ouvrage du célèbre Myron, et qu'elle a fait partie du Jupiter colossal qui étoit dans le temple de Junon à Samos. Marc Antoine avoit fait transférer cette statue à Rome. Auguste fut tellement frappé de sa beauté, qu'il fit bâtir pour elle un temple au Capitole. Cette statue, après avoir orné les jardins des Médicis, fut donnée au cardinal de Granvelle, qui l'avoit placée près de son palais à Besançon, dont les habitans la donnèrent à Louis XIV. Cette tête, quoiqu'exposée aux intempéries de l'air depuis plus de 300 ans, conservoit toute sa beauté. Un vandale s'est amusé à tirer à balle sur ce monument. Nous apprenons qu'heureusement il n'est point endommagé.

Observez que si parmi les destructions dont on vient de tracer le hideux tableau, quelques-unes datent déjà d'un an et plus, le grand nombre est d'une date bien postérieure ; et s'il faut y joindre d'autres faits récents, les citations se présentent en foule.

Dans le district de Sarrebourg, les cabinets de Vioménil et de Custine avoient de bons tableaux et d'autres objets rares : le tout a été vendu au plus bas prix.

A Chantilly, on a vendu récemment, et toujours à vil prix, la musique très-recherchée de Boccherini.

Ici, un forté-piano de l'Autrichienne a été cédé pour cent écus; il avoit couté six mille livres.

Enfin il n'y a pas quinze jours que les affiches annonçoient encore, au milieu de Paris, une vente d'objets nationaux, parmi lesquels étoient indiqués des livres, quoique les décrets s'y opposent.

A Thorigny, district de Coutances, plus de trois cents tableaux ont été dégradés, sous prétexte qu'ils contenoient des signes proserits. L'agent national a soutenu, dit-on, que tel étoit le vœu de la loi. Si cet homme avoit en main les chefs-d'œuvre du Muséum, le Sueur et Rubens seroient bientôt anéantis.

Au reste, nous annonçons que des plaintes multipliées s'élèvent contre ce qui se fait à cet égard dans le district de Coutances; et votre comité a l'œil fixé sur ceux qui persifflent quand on leur recommande la conservation d'un jardin où se trouvent des plantes rares de l'Amérique.

Une lettre de Carpentras, en date du 15 vendémiaire, donne des détails sur la magnifique architecture de la ci-devant chartreuse de Villeneuve, district de Beaucaire, qui a été vendue. Là étoit un groupe précieux de figures en ronde bosse et de grandeur naturelle. Ces figures étoient, dit-on, de la plus belle expression; la draperie, sur-tout, étoit un chef-d'œuvre; c'étoit la nature dans son choix le plus heureux: tout est tombé sous les coups du marteau.

Aux portes latérales de la ci-devant cathédrale de Carpentras, deux belles figures (de St.-Pierre et St.-Paul) ont été réduites en poudre; et l'on regrette également une colonne tirée jadis d'un temple de Diane dont les ruines existent encore à Venasque.

La même lettre annonce que la rage de détruire est à son comble. D'après de tels désastres, nous craignons sans cesse que la fureur ne se dirige contre cette foule

de magnifiques antiquités qui décorent les départemens du Midi ; et déjà nous avons conçu des inquiétudes pour l'arc triomphal de Marius, près d'Orange.

Voici l'extrait d'une lettre de l'agent national du district d'Arles, en date du 17 vendémiaire dernier. En augmentant nos craintes, elle porte à l'extrême notre indignation et notre douleur.

« Cette commune (Arles) renfermoit des monumens
» précieux, tels que statues, bas-reliefs, autels votifs,
» colonnes, etc. On en avoit formé un Muséum par les
» soins d'un antiquaire qui avoit fait graver ce qu'il y
» avoit de plus remarquable.

» Tout a été détruit, monumens et gravures ; le tem-
» ple consacré à l'Être suprême et toutes les propriétés na-
» tionales ont été dévastées, et n'offrent plus que des
» ruines.

» Les livres ont été dilapidés et jetés dans des coins ;
» la poussière et les rats les dévorent. Je vous prie d'ob-
» server, ajoute-t-il, que je ne suis en place que depuis
» le 24 thermidor, que j'ai trouvé le mal fait, et qu'il
» ne peut être imputé qu'aux précédentes administrations
» sous les yeux desquelles il s'est commis. »

Ici nous appelons les regards des législateurs sur des monumens du moyen âge qui doivent être conservés, soit pour servir comme bâtimens, soit sous le rapport de l'art : telle est la basilique de Chartres, dont il étoit utile sans doute d'enlever les plombs, car la première chose est d'écraser nos ennemis ; mais, au lieu de remplacer cette couverture par des tuiles ou des bardes, on laisse à découvert cet admirable édifice que les outrages de l'hiver feront dépérir.

Amiens réclame, avec le zèle le plus ardent et le plus louable, la conservation de sa cathédrale, un des plus beaux monumens gothiques qui soient en Europe : la magnificence, la hardiesse et la légèreté de sa construction en font une des plus hardies conceptions de l'esprit humain.

Les mêmes réflexions s'appliquent à celle de Strasbourg, dont la tour est la plus haute pyramide de l'Europe; et peut-être n'est-il pas inutile de dire qu'elle n'est guère inférieure en élévation à la plus haute pyramide d'Égypte, mais qu'elle lui est bien supérieure en bâtisse; car celle-ci présente dans sa coupe un triangle dont la base est plus grande que la hauteur. Quand le connoisseur contemple ces basiliques, ses facultés, suspendues par l'admiration dont il est saisi, lui permettent à peine de respirer; il s'honore d'être homme en pensant que ses semblables ont pu exécuter de tels ouvrages, et la satisfaction qu'il éprouve en les voyant sur le sol de la liberté, ajoute au bonheur d'être François.

Les réflexions précédentes nous conduisent à vous parler du dôme des Invalides; mais ici des impressions affligeantes viennent de nouveau contrister l'ame.

Un voyageur qui eût quitté Paris sans avoir visité cet édifice eût passé pour un homme étranger aux arts. Sa beauté résulteroit spécialement de l'ensemble qui en faisoit cadencer toutes les parties; le pourtour extérieur du dôme se faisoit remarquer dans le lointain par une ligne circulaire de statues colossales et par d'autres ornemens liés au système de décoration intérieure: en effaçant des signes proscrits, dans leur changement de caractère, il falloit, disent les rapporteurs de la commission des arts, chercher les moyens de conserver ces monumens. Actuellement ces statues, pour la plupart, jonchent une cour, en morceaux et en tronçons. Il faudra bien qu'on exhibe les ordres en vertu desquels ces destructions se sont opérées.

Quand même ces changemens seroient commandés par la nécessité, les dépenses exorbitantes qu'ils entraînent devroient-ils se faire sans l'attache d'une loi? Il faut un décret pour accorder cent écus à un citoyen acquitté par le tribunal révolutionnaire, et des millions sont absorbés sans décret! C'est donner toutes les facilités aux dilapi-

dateurs, qui trouvent leur compte à cette multiplication de bâties, à ces changemens continuels pour placer des commissions, des comités, des bureaux, dont plusieurs entraînent une profusion journalière de dépenses. Les mêmes abus se répètent probablement dans beaucoup d'établissements disséminés sur la surface de la République, parce que c'est la République qui paye. L'homme qui n'a même qu'une mesure commune de probité, sentira que s'il est maître de prodiguer son bien, il n'a que le droit d'économiser celui de la nation. Le système fréquemment suivi est précisément l'inverse; et quand on vient nous dire que dix écus de plus ou de moins ne sont rien pour le trésor public, on affecte d'ignorer que pour y verser ces dix écus, une pauvre veuve, un père de famille ont été couverts de sueurs, et que ces légères dépenses forment par leur accumulation une masse énorme.

La même indiscretion, ou plutôt la même improbité préside souvent à des demandes d'objets scientifiques. S'agit-il de livres, d'instrumens? l'utile ne suffit pas, on veut les entourages du luxe: ainsi dernièrement, pour un simple usage, on vouloit que la commission temporaire des arts accordât des pendules du plus grand prix. Avec tout ce que le gaspillage et la destruction nous ont enlevé d'objets scientifiques, on eût enrichi une nation; et malgré ces pertes, on vous l'a dit, la nation est immensément riche, & les lumières que nos ennemis vouloient éteindre, éclaireront tout leur désespoir et la marche triomphale des arts.

L'esprit contre-révolutionnaire a voulu s'étayer de l'immoralité et de l'ignorance. Déjà l'on a observé que dans les places où il falloit de la tête, se trouvoient des hommes qui n'avoient que des bras. Comment s'y étoient-ils introduits? A la faveur de l'*intrigue*, de la *recommandation*, de la *protection*; mots détestables, et qui doivent, comme la chose, être proscrits à jamais du dictionnaire et des mœurs d'un peuple libre.

Une telle composition eût bientôt ramené ce temps où un magistrat lançoit une sentence contre les paratonnerres, où des parlemens prononçoient des arrêts contre l'incubation, le quinquina et l'antimoine.

D'autres employés avoient fait preuve de capacité, mais dans un genre différent de celui que nécessitoient les fonctions auxquelles ils étoient voués.

Si chacun étoit à la place qu'il comporte son talent, on n'auroit pas vu des subordonnés faire distribuer, pour cataplasme dans les hôpitaux, une précieuse cargaison de graine de lin de Riga, prise sur un bâtiment ennemi, tandis qu'on pouvoit la remplacer par d'autres. Heureusement la commission d'agriculture & des arts s'est empressée de parer à cette inepte décision.

Il est des corps administratifs qui réunissent les lumières à l'énergie du patriotisme; il nous sera doux un jour de vous en présenter la liste nominative: mais d'autres sont l'ombre au tableau.

Écrit-on pour obtenir des renseignemens sur des momumens d'arts? elles ne répondent pas, ou leurs réponses sont caractérisées par tous les attributs de l'ignorance. Le fait suivant est curieux à citer.

Les comités des domaines & d'instruction publique ayant envoyé aux administrations de district une circulaire concernant les jardins botaniques, orangeries et plantes rares qui se trouvent dans leurs arrondissemens respectifs, la plupart se sont empressées d'adresser des réponses frappées au coin de la raison et de la science; mais il en est deux autres que vous nous dispenserez de citer, dont l'une nous marque que dans son arrondissement toutes les plantes indigènes et exotiques croissent *naturellement*; et l'autre, par contre, nous assure que dans le sien on n'en trouve ni des unes ni des autres: en sorte que de ces deux coins de la France, l'un réuniroit toute la

végétation du globe , et l'autre seroit pareil aux sables de l'Arabie.

Le mal est connu , avisons aux remèdes. Le premier est l'instruction. Répandons là abondamment. Dans cette statue, qui est un chef-d'œuvre , l'ignorant ne voit qu'une pierre configurée; montrons-lui que ce marbre respire, que cette toile est vivante, que ce livre est un arsenal propre à défendre ses droits. C'est faute de lumières sans doute qu'à Toulouse on envoyoit au parc d'artillerie des ouvrages en parchemin et en vélin. Le même abus regnoit à la Fère. Une lettre de la commission temporaire des arts l'a fait cesser, et déjà l'on adresse ici des ballots de parchemins, dont le génie des arts, qui, pour seconder la révolution, a fait tant de prodiges, se propose de tirer parti.

Réitérons notre invitation aux sociétés populaires et à tous les bons citoyens : qu'ils ne se lassent pas de semer les germes de la morale, et de faire circuler les connoissances utiles. Plus un peuple a de lumières et de vertus, moins son code est volumineux. Dans les beaux jours de la République Romaine, elle n'avoit guère que les lois des Douze-Tables: quand elle fut obscurcie par les préjugés et avilie par la corruption, elle eut les Pandectes. Mais pourquoi faut-il que la plupart des peuples ne deviennent sages qu'à l'école du malheur, et que les vérités et les vertus pratiques sortent pour ainsi dire des décombres de l'ignorance et du vice ! Heureusement le Peuple Français est si las d'ignorans et de fripons, qu'enfin les hommes éclairés et probes sont à l'ordre du jour.

Mais la cause principale des destructions dont nous avons parlé, ce sont la cupidité et les machinations contre-révolutionnaires, car l'ignorance n'en est que l'instrument; le secret des ambitieux et des tyrans est de repousser les lumières, parce qu'ils sentent bien que les lumières les repousseront : voilà les coupables qu'il faut atteindre.

Cependant sachons toujours discerner l'erreur du

crime ; ainsi, au Paraclet, un groupe intéressant, exécuté par ordre d'Abailard est détruit. Mais qui pourroit inculper la municipalité, lorsqu'elle constate par un procès-verbal qu'elle s'est trouvée dans l'impossibilité de l'empêcher ?

Celle de Liebau, district de Troyes, a fait rouler la toile d'un tableau pour le soustraire à la destruction. Elle mérite des éloges, quoique par suite de cette opération violente la peinture soit altérée.

Mais à Illoire, un commissaire des guerres nommé *Henri*, sous prétexte qu'il a besoin de matelas, a enlevé aussi les livres ; voilà un voleur ; on est à sa poursuite : il faut se sacrifier, s'il est nécessaire, pour écraser les méchans. Votre comité a juré de se cramponner sur ces êtres pervers, et, s'il est possible, de les traîner sous le glaive de la loi. Qu'on ne craigne pas de les frapper ; un de nos collègues l'a dit avec raison, ils ne sont pas du peuple, et celui qui proposoit à Metz de faire main-basse sur la littérature ancienne et étrangère, n'est pas plus Français que les brigands de la Vendée, qui ont livré aux flammes la bibliothèque de Buzay, près Paimbœuf, la seule richesse scientifique de ce district.

Votre comité se propose de surveiller avec plus de soin que jamais tous les monumens des arts qui font la gloire de la Nation, et qui sont une partie de ses richesses. Tous les mois, il vous rendra compte de son travail à cet égard ; il viendra présenter à votre estime les administrations qui en seront dignes, à votre censure celles qui l'auront méritée. Sans doute les tribunaux redoubleront aussi de vigilance. Tant de ravages ont été commis dans le domaine des arts, et l'on trouve à peine un jugement à citer contre cette classe de voleurs et de contre-révolutionnaires !

L'impunité du crime est un outrage à la vertu, une plaie au corps social.

Quand des lois répressives sont muettes, ceux qui en

sont dépositaires deviennent complices des délits. C'est une vérité que vous consacrerez sans doute par un décret.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

A R T I C L E P R E M I E R.

Les agens nationaux et les administrateurs de district sont individuellement et collectivement responsables des destructions et dégradations commises dans leurs arrondissemens respectifs, sur les livres, les antiquités et les autres monumens de sciences et arts, à moins qu'ils ne justifient de l'impossibilité réelle où ils ont été de les empêcher.

I I.

Dans la décade qui suivra la réception du présent décret, ils rendront compte à la commission d'instruction publique de l'état des bibliothèques et de tous les monumens de sciences et d'arts qui sont dans leur arrondissement, ainsi que des dégradations et des dilapidations qui auroient été commises.

I I I.

La commission d'instruction publique et la commission temporaire des arts prendront toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret, sous la surveillance du comité d'instruction publique; il dénoncera à la Convention nationale les administrations qui auroient négligé de s'y conformer.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Brumaire, l'an troisième.